

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni au lieu et place habituels sous la présidence de Monsieur Gérard LÉON, Maire.

Étaient présents : M. LÉON, M. LE GUERN, Mme CATOIRE, M. TABUT, M. CLAIRET, Mme AIMÉ, M. COURDAVAULT.

Absents excusés : M. MARÉCHAL (pouvoir à M. LÉON),
M. COOLEN (pouvoir à M. CLAIRET),
Mme ALMEIDA (pouvoir à M. TABUT),
Mme BADEAU.

Secrétaire de séance : M. COURDAVAULT Gilles.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1 – Autorisation Mandatement Investissement 2017.

Selon les termes de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, il est possible d'autoriser l'ordonnateur à mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2017 et cela dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Selon cette règle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler des dépenses nouvelles dans le cadre maximal de :

Budget Commune :

- Chapitre 20	(20 150 € x 25%)	5 037 €
- Chapitre 21	(108 207 € x 25%)	27 051 €
- Chapitre 23	(2 000 € x 25%)	500 €

Budget Eau :

- Chapitre 20	(3 855 € x 25%)	963 €
- Chapitre 21	(4 602 € x 25 %)	1 150 €

Budget Assainissement :

- Chapitre 21	(39 736 € x 25%)	9 934 €
- Chapitre 23	(3 000 € x 25 %)	750 €.

2 – Demande subventions.

1. Demande Subvention FDI

Réalisation de trottoirs à Ombreville

Le Conseil Municipal approuve le Projet de réalisation de trottoir à Ombreville.

Pour un montant de 15 933 € H.T. – soit 19 119,60 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 4 780 €, soit 30 % du coût du projet H.T.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
Coût global : 15 933 € HT soit 19 119,60 € TTC	Financements publics :
Coût détaillé (si justifié)	Département E&L FDI : 4 780 € (30 % de la dépense HT)
	Autofinancement : 14 339,60 € (75 % de la dépense TTC)
Total charges = 19 119,60 € TTC	Total produits = 19 119,60 € TTC

2. Demande Subvention FDI

«Mise en place d'un PLU»

Le Conseil Municipal approuve le Projet de mise en place d'un PLU.

Pour un montant de 11 200 € H.T. – soit 13 440 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 3 360 €, soit 30 % du coût du projet H.T.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
Coût global : 11 200 € HT soit 13 440 € TTC	Financements publics :
Coût détaillé (si justifié)	Département E&L FDI : 3 360 € (30 % de la dépense HT)
	Autofinancement : 10 080 € (75 % de la dépense TTC)
Total charges = 13 440 € TTC	Total produits = 13 440 € TTC

3 – Statuts SMVA.

Par courrier, en date du 10 octobre 2016, la Préfecture d'Eure-et-Loir a informé le SMVA que l'article 6 de ses statuts devait être modifié.

Actuellement, l'article 6 précise que le bureau du syndicat est composé de 6 membres : un vice-président, deux vice-présidents et trois délégués élus par le Comité Syndical.

Le courrier de la Préfecture indique donc que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant avant de procéder à l'élection du ou des vice-présidents, et ne doit pas être fixé par les statuts. Il convient donc de modifier les statuts, suite à un vote à main levée et à l'unanimité, après en avoir délibéré, lors du comité syndical du 13 décembre 2016 :

- Approuve la modification de l'article 6 des statuts du SMVA,
- Précise que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant avant de procéder à l'élection.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, après en avoir délibéré, la modification des statuts du SMVA.

Questions diverses :

- Etude pour rénovation chemin de l'évangile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Les Membres

MARÉCHAL Patrick
(Pouvoir M. LÉON)

LE GUERN James

CATOIRE Stéphanie

TABUT Cédric

BADEAU Annick
(Absente)

CLAIRET Laurent

ALMEIDA Lynda
(Pouvoir M. TABUT)

AIMÉ Ghislaine

COURDAVAULT Gilles
(Secrétaire de séance)

COOLEN Denis
(Pouvoir M. CLAIRET)

Le Maire
LÉON Gérard